Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB202611607-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-11-16-07

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le six novembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kévin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):
Françoise BAUVI donne pouvoir à Annick ROUXEL
Anthony HOURDEL donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Fanny DELVALLEE à pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Rozen AUDOUARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annick ROUXEL-CALVEZ,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

***

7- Régularisation de l'alignement au 58 rue de la Fosse Argent :

Rapporteur : Monsieur Alain LEIKINE, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'agriculture et des projets de nouvelles implantations

Annexe :

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB202611607-DE

Dans le cadre de la vente de la propriété située au 58 rue de la Fosse-Argent, il convient de régulariser la situation foncière de deux emprises destinées à l'élargissement de la voie publique.

Un plan établi par un géomètre le 18 octobre 1985 prévoyait la cession à la commune de deux emprises cadastrées ZN 604, d'une superficie de 11 m², et ZN 606, d'une superficie de 33 m², appartenant aujourd'hui aux consorts ALLAIN.

Cette cession n'ayant pas été formalisée par acte authentique, il est proposé de procéder à l'acquisition de ces deux emprises à l'euro symbolique, afin de régulariser leur situation foncière.

Les frais afférents à cette acquisition, notamment les frais d'acte notarié, seront pris en charge par la commune.

L'acte authentique sera reçu par Maître Yann BROCHEN, notaire associé de l'étude « Notaires de la Baie », située 18 rue Sainte-Barbe à Saint-Brieuc (22000), chargé de la vente de la propriété.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB202611607-DE

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Urbanisme et aménagements » du 3 novembre 2026 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'acquisition à l'euro symbolique auprès des consorts ALLAIN des parcelles cadastrées ZN 604, d'une superficie de 11 m², et ZN 606, d'une superficie de 33 m², soit une superficie totale de 44 m² ;

- **De préciser** que les frais d'acte notarié et l'ensemble des frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune de Pordic ;

- **De confier** la rédaction et la réception de l'acte authentique à Maître Yann BROCHEN, notaire associé de l'étude « Notaires de la Baie », sise 18 rue Sainte-Barbe à Saint-Brieuc (22000) ;

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à accomplir l'ensemble des formalités qui s'y rapportent.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES